

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni, en raison de la crise sanitaire, de manière exceptionnelle à la salle Gérard Philippe sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Franck CHAUVEAU, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Danièle GARCIA), Olivier LEONHARDT (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Brigitte JAUNET (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Esnault), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Dominique CRIBIER), Norman PANTER (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Isabelle QUESNEL, (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY), Thierry BESSE (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents

Yassin LAMAOUÏ

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 24

représentés : 14

absents : 1

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 15 DÉCEMBRE 2021**
17 DEC. 2021
Présents : 24 **DELIBERATION N° : 14467**
Représentés : 14
Absents : 1 **DGA DE SECTEUR : CAROLINE CARSOULLE**

Pour : 38 **SERVICE : POLE SENIOR**
Contre :
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : RITA DECROUY**

SORTIES LOISIRS SENIORS **De janvier à avril 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT La politique culturelle et sociale de la Municipalité en faveur des personnes retraitées et la programmation des activités organisées par le POLE SENIOR.

CONSIDERANT les propositions de contrats des prestataires suivants :

- **UNI-LOISIRS**, 19 rue d'Athènes -75009- Paris

VU l'avis favorable de la commission Santé Solidarité locales, Petite enfance, Accompagnement des séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention réunie le 3 décembre 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'organisation de ces sorties aux dates proposées.

DECIDE que les modalités d'inscription et règlement aux sorties sont les suivantes :

Les règlements s'effectueront au POLE SENIOR, lors du rendez-vous fixé par celui-ci et après réception des coupons de préinscription.

FIXE les modes de paiements :

- Chèques à l'ordre de la Régie des Retraités

FIXE les conditions d'annulation :

- Annulation du prestataire
- Annulation du POLE SENIOR : la situation sanitaire peut contraindre la ville, par décision ou préconisation du Préfet
- Maladie justifiée par un certificat médical daté d'avant la date ou du jour de la sortie ou de l'activité (fournir l'original au Service Animations Retraités avant la date du départ)
- Hospitalisation (fournir un bulletin d'hospitalisation)

- Décès d'un ascendant ou descendant (fournir un justificatif)

DECIDE qu'en cas de remplacement du participant annulé, ce dernier recevra un « Avoir » du montant total de son règlement, valable sur une sortie dans l'année ou le remboursement.

DECIDE que dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 15 € sera retenu de l'Avoir (lorsque la sortie comprend un transport en car). Pour les autres sorties sans transport, la sortie sera intégralement transformée en Avoir ou en remboursement.

FIXE comme ci-après le montant des participations financières des retraités pour ces sorties :

- Spectacle « Shen Yun », dimanche 16 janvier 2022 / participation 73€
- Spectacle « chœurs et danses des Marins de l'Armée Rouge », dimanche 6 mars 2022 / participation 59€
- Déjeuner-spectacle à « La Crémaillère 1900 », jeudi 14 avril 2022 / participation 69€

CES SORTIES SERONT ORGANISEES SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES. AUCUNE DEPENSE POUR LA COLLECTIVITE N'EST ENGAGEE A CE STADE.

AUTORISE :

L'encaissement des recettes correspondantes par le régisseur, contre délivrance d'un reçu au moment de l'inscription.

L'engagement et le règlement des dépenses relatives à ces sorties, notamment :

Au moyen de la régie d'avance, par chèque du régisseur, pour toutes les dépenses qui ne pourraient pas faire l'objet de la procédure d'engagement et du mandatement ; ou par mandat administratif, sur présentation des factures correspondantes.

IMPUTE les dépenses correspondantes au 6042 et 6247 et les recettes à l'article 7066 du Budget Communal de l'exercice 2022.

PRECISE que les places pour le spectacle « Shen Yun » ont été réglées à Uni-Loisirs en 2020 et que la production était dans l'obligation de le reporter 2 années de suite, à cause de la crise sanitaire.

PRECISE que les activités proposées sont assurées dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur et dans le strict respect des gestes barrières.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice- Président de Cœur d'Essonne Agglomération



12/17/2021
12/17/2021
12/17/2021